# Arrêté royal comportant la prolongation de dispense de certaines cotisations patronales au profit de certains employeurs lors d'engagement net supplémentaire dans des activités de recherche scientifique.

* Datum : 07-05-2002
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2002022419

Article 1 Dans l'article 185, § 7, alinéa 1er, de la loi du 29 avril 1996 portant des dispositions sociales, remplacé par la loi du 24 décembre 1999, le millésime " 2001 " est remplacé par le millésime " 2002 ".
Article 2 Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2002.
Article 3 Notre Ministre des Affaires sociales et Notre Ministre de la Recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
  Donné à Bruxelles, le 7 mai 2002.
  ALBERT
  Par le Roi :
  Le Ministre des Affaires sociales,
  F. VANDENBROUCKE
  Le Ministre de la Recherche scientifique,
  Ch. PICQUE.